

SYNDICAT INTERCOMMUNAL LE PORTEL - OUTREAU

Secrétariat

Mairie du Portel

☎ 03-21-87-73-73

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt trois, le onze avril, à seize heures, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de LE PORTEL, sous la présidence de Monsieur Sébastien CHOCHOIS, Maire d'Outreau, et la vice-présidence de Monsieur Olivier BARBARIN, Maire du Portel, en suite des convocations en date du six avril dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Etaient présents :

M. Sébastien CHOCHOIS, Président, Maire d'Outreau,
M. Olivier BARBARIN, Vice-Président, Maire du Portel,
M. Jean-Pierre PODEVIN, Mme Sylvie DELETOILLE, Mme Corinne VANACKERE, Mme Laura BOMY,
délégués d'Outreau
M. Maxime LEPRETRE, M. André DOUCHET, Mme Christine GRIGNON, M. Pierre COPPIN,
Délégués du Portel

Assistaient à la réunion :

M. Franck DEGARDIN, Directeur Général des Services du Portel
M. Laurent LANNOY, Directeur Général des Services d'Outreau
M. Yann POISSONNIER, Directeur des Services Techniques du Portel
M. Jean-Michel TARTARE, Directeur des Services Techniques d'Outreau
M. Maxime LOUIS, de la Piscine « Océane »

Etaient excusés : Mme Laurence DEWALLE et Mme Florence LIMASCON, Directrice de la Piscine « Océane »

M. Jean-Pierre PODEVIN est élu secrétaire de séance.

N°2023-4 **Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2023.**

L'ordre du jour était accompagné du projet du procès-verbal de la séance du 5 avril 2023.

Après avoir pris connaissance de ce procès-verbal,

Le Comité Syndical invité à délibérer,
Sur proposition de Monsieur le Président,
DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de l'approuver.

Résultat des votes : Contre :
Abstention(s) :
Pour : 10

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Le Président
Sébastien CHOCHOIS
Maire d'Outreau
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-256201518-20230411-2023-4-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAL LE PORTEL - OUTREAU

Secrétariat

==
Mairie du Portel

==
☎ 03-21-87-73-73

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt trois, le onze avril, à seize heures, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de LE PORTEL, sous la présidence de Monsieur Sébastien CHOCHOIS, Maire d'Outreau, et la vice-présidence de Monsieur Olivier BARBARIN, Maire du Portel, en suite des convocations en date du six avril dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Etaient présents :

M. Sébastien CHOCHOIS, Président, Maire d'Outreau,
M. Olivier BARBARIN, Vice-Président, Maire du Portel,
M. Jean-Pierre PODEVIN, Mme Sylvie DELETOILLE, Mme Corinne VANACKERE, Mme Laura BOMY,
délégués d'Outreau
M. Maxime LEPRETRE, M. André DOUCHET, Mme Christine GRIGNON, M. Pierre COPPIN,
Délégués du Portel

Assistaient à la réunion :

M. Franck DEGARDIN, Directeur Général des Services du Portel
M. Laurent LANNOY, Directeur Général des Services d'Outreau
M. Yann POISSONNIER, Directeur des Services Techniques du Portel
M. Jean-Michel TARTARE, Directeur des Services Techniques d'Outreau
M. Maxime LOUIS, de la Piscine « Océane »

Etaient excusés : Mme Laurence DEWALLE et Mme Florence LIMASCON, Directrice de la Piscine « Océane »

M. Jean-Pierre PODEVIN est élu secrétaire de séance.

N°2023-5 **Objet : Budget Primitif 2023 du Syndicat Intercommunal.**

L'ordre du jour appelle l'examen et le vote du budget primitif 2023.

Chaque membre du Comité Intercommunal a reçu le projet du budget primitif avec sa convocation.

Monsieur le Président invite le Comité à en prendre connaissance.

Le Comité Syndical invité à délibérer,
Sur proposition de Monsieur le Président,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'adopter le Budget Primitif 2023 du Syndicat Intercommunal.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 10

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Le Président
Sébastien CHOCHOIS
Maire d'Outreau
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-256201518-20230420-2023-5-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAL LE PORTEL - OUTREAU

Secrétariat

Mairie du Portel

03-21-87-73-73

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt trois, le onze avril, à seize heures, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de LE PORTEL, sous la présidence de Monsieur Sébastien CHOCHOIS, Maire d'Outreau, et la vice-présidence de Monsieur Olivier BARBARIN, Maire du Portel, en suite des convocations en date du six avril dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Etaient présents :

M. Sébastien CHOCHOIS, Président, Maire d'Outreau,
M. Olivier BARBARIN, Vice-Président, Maire du Portel,
M. Jean-Pierre PODEVIN, Mme Sylvie DELETOILLE, Mme Corinne VANACKERE, Mme Laura BOMY,
délégués d'Outreau
M. Maxime LEPRETRE, M. André DOUCHET, Mme Christine GRIGNON, M. Pierre COPPIN,
Délégués du Portel

Assistaient à la réunion :

M. Franck DEGARDIN, Directeur Général des Services du Portel
M. Laurent LANNOY, Directeur Général des Services d'Outreau
M. Yann POISSONNIER, Directeur des Services Techniques du Portel
M. Jean-Michel TARTARE, Directeur des Services Techniques d'Outreau
M. Maxime LOUIS, de la Piscine « Océane »

Etaient excusés : Mme Laurence DEWALLE et Mme Florence LIMASCON, Directrice de la Piscine « Océane »

M. Jean-Pierre PODEVIN est élu secrétaire de séance.

N°2023-6 **Objet : Approbation du Compte de Gestion 2022 du trésorier Municipal.**

Il est proposé d'adopter le compte de gestion 2022 du Trésorier Municipal.

- Vu le compte de gestion présenté par le Trésorier Municipal, Monsieur LELEU,
- Considérant que les écritures du compte de gestion sont conformes à celles du compte administratif,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Le Comité Syndical invité à délibérer,
Sur proposition de Monsieur le Président,
DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **De déclarer** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, du Syndicat Intercommunal, par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 10

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Le Président
Sébastien CHOCHOIS
Maire d'Outreau
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-256201518-20230411-2023-6-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Date d'affichage : Le 12/04/2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAL LE PORTEL - OUTREAU

Secrétariat

Mairie du Portel

03-21-87-73-73

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt trois, le onze avril, à seize heures, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de LE PORTEL, sous la présidence de Monsieur Sébastien CHOCHOIS, Maire d'Outreau, et la vice-présidence de Monsieur Olivier BARBARIN, Maire du Portel, en suite des convocations en date du six avril dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Etaient présents :

M. Sébastien CHOCHOIS, Président, Maire d'Outreau,
M. Olivier BARBARIN, Vice-Président, Maire du Portel,
M. Jean-Pierre PODEVIN, Mme Sylvie DELETOILLE, Mme Corinne VANACKERE, Mme Laura BOMY,
délégués d'Outreau
M. Maxime LEPRETRE, M. André DOUCHET, Mme Christine GRIGNON, M. Pierre COPPIN,
Délégués du Portel

Assistaient à la réunion :

M. Franck DEGARDIN, Directeur Général des Services du Portel
M. Laurent LANNOY, Directeur Général des Services d'Outreau
M. Yann POISSONNIER, Directeur des Services Techniques du Portel
M. Jean-Michel TARTARE, Directeur des Services Techniques d'Outreau
M. Maxime LOUIS, de la Piscine « Océane »

Etaient excusés : Mme Laurence DEWALLE et Mme Florence LIMASCON, Directrice de la Piscine « Océane »

M. Jean-Pierre PODEVIN est élu secrétaire de séance.

N°2023-7 **Objet : Vote du Compte Administratif 2022 du Syndicat Intercommunal.**

Le Compte Administratif 2022 a été remis aux membres du Comité Intercommunal avec leur convocation.
Le Compte Administratif 2022 du Syndicat Intercommunal fait apparaître :

- **Un excédent d'exploitation de 402.900,06 euros**
- **Un déficit d'investissement de 312.366,08 euros**
- **soit un excédent global de 90.533,98 euros**

Le présent compte administratif est, bien entendu, strictement conforme au compte de gestion tenu par Monsieur le Trésorier Municipal.

- Ayant procédé aux élections au scrutin uninominal majoritaire,
- Le Comité Intercommunal désigne comme Président de séance à l'occasion du vote du compte administratif

Ville : **M. BARBARIN**

- Vu les documents présentés,

Sous la présidence de M. BARBARIN, Monsieur CHOCHOIS, ayant quitté la salle,

Le Comité Syndical invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Président,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'approuver le Compte Administratif 2022** du Syndicat Intercommunal.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 9

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture
062-256201518-20230411-2023-7-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023



Le Président
Sébastien CHOCHOIS
Maire d'Outreau
Conseiller Départemental

Date d'affichage : Le 12/04/2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAL LE PORTEL - OUTREAU

Secrétariat

==

Mairie du Portel

==

☎ 03-21-87-73-73

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt trois, le onze avril, à seize heures, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de LE PORTEL, sous la présidence de Monsieur Sébastien CHOCHOIS, Maire d'Outreau, et la vice-présidence de Monsieur Olivier BARBARIN, Maire du Portel, en suite des convocations en date du six avril dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Etaient présents :

M. Sébastien CHOCHOIS, Président, Maire d'Outreau,
M. Olivier BARBARIN, Vice-Président, Maire du Portel,
M. Jean-Pierre PODEVIN, Mme Sylvie DELETOILLE, Mme Corinne VANACKERE, Mme Laura BOMY,
délégués d'Outreau
M. Maxime LEPRETRE, M. André DOUCHET, Mme Christine GRIGNON, M. Pierre COPPIN,
Délégués du Portel

Assistaient à la réunion :

M. Franck DEGARDIN, Directeur Général des Services du Portel
M. Laurent LANNOY, Directeur Général des Services d'Outreau
M. Yann POISSONNIER, Directeur des Services Techniques du Portel
M. Jean-Michel TARTARE, Directeur des Services Techniques d'Outreau
M. Maxime LOUIS, de la Piscine « Océane »

Etaient excusés : Mme Laurence DEWALLE et Mme Florence LIMASCON, Directrice de la Piscine « Océane »

M. Jean-Pierre PODEVIN est élu secrétaire de séance.

N°2023-8 **Objet : Affectation du résultat d'exploitation 2022.**

Une fois le compte administratif de l'exercice adopté, l'affectation du résultat doit, en application de la nomenclature M 14, être décidée par l'assemblée délibérante.

- Constatant que le compte Administratif 2022 fait apparaître un excédent d'exploitation, identique à celui du comptable, de 402.900,06 Euros.

- Constatant que le compte administratif 2022 fait apparaître un déficit d'investissement, identique à celui du comptable, de **312.366,08 Euros.**

Le Comité Syndical invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Président,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'affecter la totalité du résultat d'exploitation comme suit :

- Virement à la section d'investissement : **312.366,08 Euros**
- Affectation à l'excédent reporté : **90.533,98 Euros**

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 10

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Le Président
Sébastien CHOCHOIS
Maire d'Outreau
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture
062-256201518-20230411-2023-8-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023



Date d'affichage : Le 12/04/2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAL LE PORTEL - OUTREAU

Secrétariat

Mairie du Portel

03-21-87-73-73

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt trois, le onze avril, à seize heures, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de LE PORTEL, sous la présidence de Monsieur Sébastien CHOCHOIS, Maire d'Outreau, et la vice-présidence de Monsieur Olivier BARBARIN, Maire du Portel, en suite des convocations en date du six avril dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Etaient présents :

M. Sébastien CHOCHOIS, Président, Maire d'Outreau,
M. Olivier BARBARIN, Vice-Président, Maire du Portel,
M. Jean-Pierre PODEVIN, Mme Sylvie DELETOILLE, Mme Corinne VANACKERE, Mme Laura BOMY,
délégués d'Outreau
M. Maxime LEPRETRE, M. André DOUCHET, Mme Christine GRIGNON, M. Pierre COPPIN,
Délégués du Portel

Assistaient à la réunion :

M. Franck DEGARDIN, Directeur Général des Services du Portel
M. Laurent LANNOY, Directeur Général des Services d'Outreau
M. Yann POISSONNIER, Directeur des Services Techniques du Portel
M. Jean-Michel TARTARE, Directeur des Services Techniques d'Outreau
M. Maxime LOUIS, de la Piscine « Océane »

Etaient excusés : Mme Laurence DEWALLE et Mme Florence LIMASCON, Directrice de la Piscine « Océane »

M. Jean-Pierre PODEVIN est élu secrétaire de séance.

N°2023-9 **Objet : Souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Hauts de France.**

Il paraît opportun de souscrire une ligne de Trésorerie interactive d'un montant maximum de **165.000 Euros** auprès de la Caisse d'Epargne Hauts de France.

Le Comité Syndical invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Président,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **D'approuver la souscription** par le Syndicat Intercommunal LE PORTEL – OUTREAU, d'une ligne de Trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Epargne Hauts de France à hauteur maximum d'un montant de **165.000 €** (cent soixante cinq mille euros) aux conditions suivantes :

- Durée : **12 mois**
- Taux d'intérêt : **€STR + marge de 1 %**
- Périodicité : **mensuelle**

Remboursement : débit d'office

Frais de dossier : 500 euros

Commission de non-utilisation : 0,30 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

- **D'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer la convention de souscription de la ligne de Trésorerie interactive** et à procéder sans autre délibération aux versements et remboursements prévus dans la convention de souscription de la ligne de Trésorerie de la Caisse d'Epargne.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 10

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture
062-256201518-20230411-2023-9-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023



Le Président
Sébastien CHOCHOIS
Maire d'Outreau
Conseiller Départemental

Date d'affichage : Le 12/04/2023